

Les nouvelles du Sud

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 2 Av. Y. Thépôt, ☎ 02 98 53 04 16
sud.education29@laposte.net

Permanences :

Quimper, mardi 14H- 17H,

Brest, mardi 14H- 17H, jeudi 14H- 17H,

1) Collectif « Maternelles en danger ».

Afin de limiter le nombre d'ouverture de classes, les inspections académiques de Bretagne ont décidé de restreindre les inscriptions des enfants de 2 ans (mais aucun 0 ve de 2 ans ne sera exclu de l'école).

La scolarisation des enfants 2 ans est un droit des familles. Aucun enfant de 2 ans ne peut être privé du droit à l'éducation.

Le collectif "Maternelle en danger" (composé de syndicats, de parents, d'élus) appelle toutes les familles, les élus et les enseignants à exiger la garantie de la scolarisation de tous les enfants de 2 ans dont les familles ont fait le choix de l'école en se rassemblant dans les 4 départements bretons, devant les préfetures de Vannes, Quimper, Rennes et Saint-Brieuc Samedi 8 Septembre 15H00.

2) Pour la défense des écoles et du service public d'éducation, agir ensemble pour une autre politique de la carte scolaire dans le 1^{er} degré

CTP lundi 10 septembre (le matin, la CAPD est convoquée pour l'après midi)

En cette période "d'ajustement" de la carte scolaire, les collègues se retrouvent seuls et démunis face des décisions à prendre dans l'urgence :

- maintenir une classe tout prix
- éviter une fermeture provisoire décidée par l'administration.
- demander une ouverture au vu d'une affluente d'inscriptions.

Alors que l'on sait bien que l'ouverture d'une classe dans une école accompagne la fermeture d'une classe dans une autre école (cette situation perdurera tant que l'administration travaillera à budget constant), l'idée est donc de préparer la mobilisation de manière collective afin que les écoles soient solidaires les unes des autres.

Le constat nous amène à observer que les écoles mobilisées (prise de position des parents et des élus, mobilisation des enseignants) obtiennent plus souvent gain de cause. Il faut utiliser ces énergies locales afin de construire une mobilisation qui aille dans l'intérêt de toutes les écoles du département et donc dans l'intérêt du service public.

Que faire dans un cas de fermeture de classe ?

- L'équipe enseignante contacte les syndicats qui pourront les soutenir dans leur démarche et les mettre en relation avec d'autres écoles dans la même situation.
- L'équipe enseignante alerte les parents de la situation par courrier ou dans le cadre d'une réunion d'information et pousse une mobilisation des parents. L'idée est de proposer une liste d'actions envisageables pouvant être portées par les parents :
 - ◆ constitution d'un dossier explicatif (conséquences de rectes en cas de fermeture sur le fonctionnement de l'école, effectifs, perspectives sur les années futures, projet d'urbanisme local au quartier ou au village, particularités locales liées à la géographie et au public spécifique que accueille au niveau de l'école en question)
 - ◆ rencontre des élus locaux pour obtenir leur soutien dans la défense de l'école.
 - ◆ lettre, commune entre parents enseignants élus, et demande de rencontre avec et l'inspecteur de circonscription et l'inspecteur d'Académie afin de défendre le dossier concernant l'école.
 - ◆ prise de contacts avec les écoles alentours afin de organiser une démarche collective s'appuyant sur les démarches spécifiques de chaque école.
- Dans le cas où les initiatives proposées n'aboutiraient pas, les réunions d'informations organisées par l'équipe enseignante doivent amener d'autres formes d'actions :
 - ◆ occupation des locaux par les parents d'élèves.
 - ◆ sollicitation de la presse.
 - ◆ diffusion d'un tract à l'adresse des habitants du quartier ou de la commune.
 - ◆ rassemblements divers.

Que faire dans un cas de demande d'ouverture de classe ?

- Les démarches présentées ci-dessus restent bien sûr valables. Cependant il nous paraît important que l'action menée par l'école en question tienne compte des écoles environnantes et des difficultés qu'elles rencontrent elles aussi.

Il ne faut pas attendre pour agir : le CTP est convoqué pour lundi 10 (le matin, la CAPD l'après midi)

C'est en s'y prenant avant le CTP que l'on pourra éviter l'isolement d'une école et de son équipe enseignante face à ce type de situation. La mobilisation doit s'inscrire dans un cadre collectif et porter les revendications de tous. Il faut ABSOLUMENT que les écoles évitent de se mettre en concurrence les unes par rapport aux autres, cela fait le jeu de l'administration.